

pour

ILLE-ET-VILAINE

l'Éducation,
l'Enseignement,
la Recherche,
la Culture,
la Formation,
l'Insertion en

Bulletin Trimestriel de la section départementale de la FS.U.

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

ÉDITO

Le projet de loi « transformation de la Fonction Publique », que le gouvernement entend faire adopter en un temps record, est une nième attaque visant la Fonction Publique et ses agents.

La FSU s'oppose à ce projet de loi qui balaie du revers de la main la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général pour la remplacer par celle d'un fonctionnaire aux ordres.

Cette loi qui prévoit que les commissions paritaires soient vidées de leur substance, qui remet en cause les prérogatives et les moyens de fonctionnement des CHSCT, qui entend élargir les dérogations de recrutement sans concours vise à augmenter la proportion de contrats précaires qui atteint déjà 20% aujourd'hui.

Il s'agit d'un plan qui vise à rendre effective la suppression de 120 000 fonctionnaires d'ici 2022. Ce sont une fois encore les fonctionnaires et la Fonction Publique qui paient le lourd tribut des réductions des dépenses publiques.

Dans l'Éducation Nationale, à ce projet de loi vient s'ajouter celui de M. Blanquer dit « Pour une école de la confiance » qui est en réalité l'école du tri social et de la relégation des plus faibles. A l'inverse, nous portons avec la profession et les usagers des idées et des propositions fortes en terme d'ambition pour une école qui permette de réduire les inégalités et d'améliorer la réussite de tous les élèves.

Ce projet ministériel prévoit l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, ce qui aurait été une avancée mais qui n'est en réalité qu'un cadeau financier fait aux écoles privées en contraignant les communes. Il envisage aussi la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives, la réforme de la formation des enseignants mais aussi la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux. Ces derniers permettront de supprimer toujours plus de postes en mutualisant des moyens. L'objectif est bien de participer à la diminution des dépenses publiques mais aussi de la qualité des services publics. Ces choix politiques que nous dénonçons sont les mêmes

que ceux utilisés pour la réforme des lycées et la réforme de la voie professionnelle.

Décidément, il n'y a pas une réforme qui ne soit guidée par autre chose que des objectifs financiers.

Dans les instances départementales nous avons rappelé à maintes reprises l'attachement de la FSU à un dialogue social de qualité qui ne se résume pas à des civilités. C'est exactement l'inverse qui se produit dans l'Académie comme au niveau ministériel. Madame le Recteur tente d'imposer une nouvelle gouvernance reposant sur des réseaux d'écoles du socle. Elle s'obstine à mettre en place son projet seule contre l'avis des enseignants, des chefs d'établissements et des directeurs et directrices. Dans un contexte de carte scolaire contrainte, son projet reste pour le moins flou. Par contre, c'est bien 4 équivalents temps plein qui sont bloqués pour ce projet alors même que ni le rectorat, ni la dsden ne sont en mesure de nous indiquer où ils seront positionnés.

Les raisons de la colère des agents de la Fonction Publique et en particulier de ceux de l'Éducation Nationale sont nombreuses et bien réelles. Les mobilisations, le 27 mars par des rassemblements pour défendre la Fonction Publique et le 30 mars pour que l'Éducation Nationale redevienne une priorité, seront des étapes importantes pour peser davantage et faire plier ce gouvernement. **Mobilisons nous !**



Rennes le 20 mars 2019
Jean-Marc Llavori,
secrétaire général de la FSU 35



SOMMAIRE

Editorial.....	p.1
Espagne : le passé toujours présent.....	p. 2
Le Collectif « Les Jours Heureux »	p. 2
Qu'est ce que c'est les « Samedis de l'Educ » ?	p. 3
Hommage à André Glad	p. 3
Représentants de la FSU	p. 4

Espagne : le passé toujours présent

L'agression des franquistes a imposé une guerre à la République espagnole de 1936 à 1939. Les premiers bénéficiaires du soutien des dictatures nazies et fascistes déjà en place en Allemagne et en Italie et de la neutralité des autres puissances excepté l'URSS. De fait, le conflit mondial qui s'est terminé en 1945 a débuté en Espagne en 1936. La défaite de la République s'est terminée par d'innombrables exactions à l'encontre des Républicains mais aussi des pauvres, des mauvais catholiques... bref de tous ceux qui étaient estimés indésirables par les fascistes ayant usurpé le pouvoir. Franco masquant sa dictature dans les replis de l'anticommunisme n'a pas été remis en cause par les vainqueurs de 45, bien au contraire, il a pu compter sur les Etats-Unis et leurs alliés pour faire perdurer pendant 30 années un régime de meurtres, d'emprisonnement et d'exil des opposants politiques et syndicaux. Sa fin n'a pas constitué une rupture, ce qui s'est appelé la « Transition » a permis aux tortionnaires franquistes de continuer leur vie, voire pour certains leurs activités, en toute tranquillité (le vol de bébés a perduré jusqu'en 1980 avec la complicité de l'Église catholique). Le silence a été imposé à toutes les victimes et à leurs descendants. Cette omerta nationale pratiquée par tous les gouvernements quelle que soit leur couleur politique a fini par se fissurer. Il a fallu attendre 2007 pour que le congrès adopte la *Ley de Memoria Histórica*, ou plus précisément la *Ley por la que se reconocen y amplían derechos y se establecen medidas en favor de quienes padecieron persecución o violencia durante la Guerra Civil y la Dictadura*. Certes, comme on le lit, ce qui n'a pas été une guerre civile mais un

coup d'état fasciste suivi d'une dictature, renvoie dos à dos les uns et les autres. Si cela a permis quelques avancées, le peuple espagnol a été loin du compte. D'autant plus qu'il n'y a eu aucune volonté gouvernementale d'assister (c'est encore le cas aujourd'hui) les familles qui demandaient justice. Ce sont des associations qui doivent se démener pour faire ouvrir les fosses communes, pratiquer les identifications et entamer des poursuites contre les auteurs de crimes que le temps qui passe met à l'abri définitivement (2 500 fosses communes ont été identifiées et seulement 740 ouvertes). De plus en plus d'Espagnols et d'Espagnols veulent savoir et demandent réparation.

Le Centre Culturel Espagnol de Rennes, dont la Mémoire de la République Espagnole figure dans les statuts, s'inscrit totalement dans les démarches de ces associations. Après la projection-débat du documentaire *El silencio de otros* qui a été visionnée par plus de 1200 spectateurs rennais, nous proposons une conférence échange « **L'amnésie pour solde de tout compte ?** le 29 mars à 19h30 au 31 Bd du Portugal à Rennes. Le cas de l'Espagne de l'après franquisme » animée par Denis Rodrigues professeur d'espagnol et de civilisation de l'Espagne contemporaine à l'université de Rennes 2. Il examinera cette « Transition » et ses conséquences qui a échoué à faire oublier ce passé récent.

Gérard HAMON,

Centre Culturel Espagnol de Rennes

Le Collectif « Les Jours Heureux »

Organise sa 2^{ème} journée de réflexion et débats sur le devenir de la Sécurité sociale

**SAMEDI 27 AVRIL AU CENTRE SOCIAL
CARREFOUR 18 – QUARTIER SUD, 7 RUE D'ESPAGNE**

L'après-midi est organisée avec la volonté d'éviter des conférences verticales, plutôt de solliciter le "grand public" en mettant en place des ateliers de questions – discussions – propositions.

4 tables rondes en 2 fois 2 dans l'après-midi (14h et 16h) autour de thèmes comme :

- santé et environnement ;
- médicaments et laboratoires ;
- les pratiques médicales, notamment les pratiques "douces" ;
- la prévention.

Les ateliers seront animés par des intervenants spécialistes de la question de la santé, notamment Anne Gervais médecin hospitalière au CHU Bichat, Frédéric Pierru sociologue, chercheur au CNRS...

Toutes les précisions seront données sur le site FSU-35 et par les sections syndicales de la FSU.

La FSU-35 est partie prenante active du collectif « Les Jours Heureux », elle incite fortement adhérents et militants à participer au débat sur le devenir de la protection sociale et à toutes les initiatives du Collectif (cf POUR n° 90 de sept. 2018).

Pour information : contact@lesjoursheureux.fr

Patrick Tarrow

Dis nous Philippe, qu'est ce que c'est les « Samedis de l'Educ » ?

C'est une initiative des militant.es de la FSU 35 qui ont décidé tenir un stand le samedi après-midi sur l'esplanade Charles de Gaulle à Rennes pendant 2h. L'idée est de pouvoir informer, débattre, revendiquer d'une réelle ambition pour la toute la jeunesse. Ce forum public et citoyen est ouvert à toutes et tous, élèves, parents, personnels de l'éducation, syndiqué.es, non syndiqué.es. Chacun.e pouvant apporter ses arguments.

Des militant.es tiennent un stand avec tracts et affiches et proposent d'échanger sur les réformes Blanquer avec lesquelles nous sommes en opposition.

L'Éducation nationale est par définition au service de l'ambition démocratique, au service de tou.te.s les citoyen.nes et doit se donner l'ambition d'offrir à la jeunesse une éducation et un avenir.

Les réformes tous azimuts du gouvernement attaquent de plein fouet cette ambition démocratique, baisse du budget, classe surchargées, casse du lycée professionnel, lycée général inégalitaire, tri social, études supérieures remises en cause, conditions insuffisantes pour inclure tous les élèves, éducation

prioritaire sans moyens nécessaires, profs déconsidérés. C'est cela l'école en marche !

Pour y faire face, il faut essayer des façons différentes d'échanges autour des sujets de l'Éducation nationale et c'est ce qui est proposé avec cette initiative qui a commencé fin janvier.

L'école détient en effet des missions essentielles. Elle doit pouvoir faire face aux déterminismes sociaux et économiques qui pèsent encore bien trop lourdement sur l'avenir de la jeunesse. Elle doit également permettre la réussite scolaire, l'orientation choisie, l'accès aux études supérieures, à l'emploi.

Ce sont des objectifs que nous pouvons atteindre s'ils sont partagés et portés par le plus grand nombre.

Merci Philippe, on comprend un peu mieux ce que c'est les « Samedis de l'Educ ».

Pour poursuivre vous êtes invité.es à venir participer à la prochaine édition... surveillez vos messageries.

Jean-Marc Llavori

Hommage à André Glad

Notre camarade André Glad s'est éteint à 85 ans. C'est l'une des figures charismatiques de notre histoire syndicale départementale qui s'en est allé.

Pour faire face à « l'explosion scolaire » - entre 1965 et 1975, ce sont 2375 collèges qui sortirent de terre - et à la demande pressante d'enseignants, en 1969, l'État créa le corps des PEGC. André, professeur de Cours Complémentaires, intégra ce nouveau corps, puis fut rapidement appelé à participer à la formation des nouveaux enseignants de collèges.

Durant de longues années, les PEGC vont cohabiter dans les collèges avec diverses catégories de professeurs dans des conditions de grandes inégalités en ce qui concerne le temps de travail et les salaires

Militant pédagogique à l'IREM et militant syndical au SNU, au SNIPEGC puis au SNUipp-FSU, André fera partie des premières personnes qui luttèrent pour que la revendication « *mêmes classes, mêmes disciplines, mêmes élèves... mêmes conditions de travail et mêmes salaires* » soit prise en compte. Sous l'impulsion des syndiqués bretons, une première victoire fut enregistrée : les 18h pour tous. Puis, nombreuses furent les pétitions, les manifestations, les journées de grève demandant l'intégration des PEGC dans le corps des certifiés. Cette dernière ne fut pas accordée, mais pour répondre à la colère des PEGC, le ministère créa, en 1989, la hors classe et en 1993, la classe exceptionnelle. Indices terminaux correspondant à ceux des certifiés.

En s'impliquant grandement dans les structures syndicales – conseil syndical, commission 1^{er} cycle puis commission des retraités – André fait partie des personnes sans qui, il n'aurait pas été possible d'assurer, entre autres revendications, une égalité d'évolution des carrières à travail égal avec le corps des certifiés.

Durant sa vie, André avait été durement éprouvé par la perte tragique de ses enfants. Nous assurons son épouse Claude de toute notre sympathie et de notre soutien.

Philippe Dies, Snuipp-fsu

André a été membre du CDFD. Nous nous rappellerons toujours ses interventions sur des thèmes qui lui étaient chers et que nous partagions naturellement avec lui, l'École publique et plus généralement les services publics, une meilleure répartition des richesses avec une fiscalité plus juste et plus équitable. Tous les membres du CDFD se joignent à nous pour témoigner à sa femme Claude notre sympathie et notre soutien.

Le secrétariat Fsu 35

Représentants de la FSU dans les différentes instances de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine

Au lieu de développer et favoriser le dialogue social, le projet de réforme de la Fonction Publique vise à casser les outils de la représentativité en voulant supprimer des instances où nous ne ménages jamais nos efforts pour défendre les personnels ainsi que le Service Public d'Éducation.

Nous présentons ici uniquement les instances départementales mais il existe des instances académiques qui jouent également un rôle important où la FSU est également majoritaire.

INSTANCE	COMPOSITION	MEMBRES DE LA FSU	RÔLES
Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)	30 sièges dont 10 sièges pour les organisations syndicales. La FSU en a 6. FO, CGT, UNSA et CFDT 1 chacun. Uniquement les titulaires siègent	6 titulaires et 6 suppléant-e-s Jean-Marc LLAVORI, Emmanuelle MARAY, Guislaine DAVID, Rémi ROUSSELIN Philippe MELAINE, Gwendoline LOBRE, Olivier BLANCHARD, Régis PAULHE, Laurence TURBE, Thomas HARDY Ronan OILLIC, Joseph BOULC'H	Le comité est consulté pour émettre des avis sur l'organisation et sur le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département, sur les questions qui relèvent aussi de l'État que des collectivités locales. C'est le seul lieu institutionnel où les représentants des personnels, les représentants des usagers (parents d'élèves, associations ...), des élus des collectivités locales et les représentants de l'État sont réunis.
Comité Technique Spécial Départemental (CTSD)	10 sièges pour les organisations syndicales. La FSU en a 6. FO, CGT, UNSA et CFDT 1 chacun. Titulaires et suppléant-e-s siègent	6 titulaires et 6 suppléant-e-s Jean-Marc LLAVORI, Cécile ROMER Guislaine DAVID, Thomas HARDY Philippe MELAINE, Sami HAMROUNI Olivier BLANCHARD, Arnaud TEXIER Laurence TURBE, Marie DOMINGOS Florence DREAN, Nolwenn QUELAUDREN	Il doit se réunir au moins 2 fois par an ; en réalité il se réunit au moins 6 ou 7 fois par an. Seules les organisations syndicales votent (10 votants). Le CTSD est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département. Les questions qui lui sont soumises ne peuvent faire l'objet d'un vote dès lors que le comité technique académique a donné préalablement son avis.
Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail départemental (CHSCTd)	7 membres pour les organisations syndicales. La FSU en a 4, FO, UNSA et CFDT en ont 1 chacun. Titulaires et suppléant-e-s siègent	4 titulaires et 4 suppléant-e-s Régis PAULHE (secrétaire du Chsctd), Angélique CHEVALIER Marie DOMINGOS, Valérie LE CALVEZ Catherine BIDAN, Emmanuelle MARAY Jean-Marc LLAVORI, Karine HELIES	Le CHSCTd est adossé au CTSD qui peut le saisir. Il est compétent et doit contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. Il se réunit au moins 3 fois par an. Les organisations syndicales peuvent y émettre des avis. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une réponse dans un délai maximum de 2 mois.
Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS)	7 membres pour les organisations syndicales. La FSU en a 4, FO, UNSA et CFDT en ont 1 chacun.	4 titulaires et 4 suppléant-e-s Arnaud TEXIER, Gwendoline LOBRE Françoise GIBERT, Guislaine DAVID Lucille DRAUD-GROSJEAN, Valérie LE CALVEZ Matthieu BEGUET, Florence DREAN	L'Action Sociale regroupe l'ensemble des prestations visant à faciliter les conditions de vie des agents et de leurs familles. Les bénéficiaires sont les personnels en activité qui doivent être rémunérés sur le budget de l'État (sont exclus de ces prestations, certains personnels contractuels et vacataires). Certaines prestations sont étendues aux retraités et aux ayants droits d'agents de l'État. Toutes ces aides sont versées sur demande et dans la limite des crédits disponibles. Elles sont soumises à certaines conditions et pour la plupart à l'application d'un quotient familial.